

[Guide d'accompagnement]

Bilans d'émissions de gaz à effet de serre

Préambule

Le Gouvernement Princier souhaite accompagner les entreprises, institutions et associations dans leur démarche de transition énergétique. La réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (bilan GES) figure parmi les bonnes pratiques recommandées pour mesurer et réduire l'impact environnemental de son entité. Toutefois la technicité de ce type d'étude peut rendre laborieuse la rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'un bilan GES, ou sa réalisation en interne. Ainsi, ce guide vous présente :

- Les principes d'un bilan GES et les cas dans lesquels le réaliser
- La valeur ajoutée d'un bilan GES
- Les standards et méthodologies
- Nos conseils et bonnes pratiques pour la réalisation de votre étude

Sommaire

Préambule	1
Qu'est-ce qu'un bilan GES et dans quels cas le réaliser ?	2
Valeur ajoutée	2
Standards et méthodologie	2
Scope 1 : émissions directes de l'activité ou de l'entreprise, ou d'un territoire	3
Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques	3
Scope 3 : autres émissions indirectes	3
Conseils et bonnes pratiques	5
1 – Avant l'étude	5
2 – Pendant l'étude.....	7
3 – Après l'étude	8

Qu'est-ce qu'un bilan GES et dans quels cas le réaliser ?

Un bilan GES est une analyse permettant de comptabiliser les émissions directes et/ou indirectes de gaz à effet de serre. Il est idéal dans le cadre de la réalisation d'un premier diagnostic des émissions liées à une activité, un processus ou aux sites (Siège, entrepôts) d'une entité.

Exemple : bilan GES des activités de mon entreprise

Un bilan GES est différent d'une analyse de cycle de vie, qui analyse différents critères environnementaux comme les tensions sur les ressources naturelles (ex : métaux, eau...), la consommation énergétique, l'impact sur la biodiversité. Un « Guide d'accompagnement – Analyses de cycle de vie » présentant la démarche et les cas dans lesquels réaliser une analyse de cycle de vie est à votre disposition sur le site de la MTE¹.

Valeur ajoutée

Un bilan GES permet de :

- Quantifier et objectiver son impact environnemental ou celui d'un processus
- Arbitrer entre deux scénarios possibles
- Définir les leviers de réduction des impacts
- Prioriser les actions à mener en fonction de leur efficacité
- Communiquer de manière objective et mesurée

La réalisation du diagnostic et les éventuelles actions d'amélioration initiées offrent différents apports à l'entité porteuse :

- Aider à la décision et orienter les choix stratégiques de l'entité pour sa politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- Améliorer ses produits ou processus, pour agir au niveau de son entité
- Anticiper une réglementation sur la taxe carbone
- Réduire ses coûts le cas échéant : réduction de la consommation de certaines matières premières, mutualisation d'équipements, etc.
- Créer de la cohésion d'équipe, créer du sens pour l'entité et attirer de nouveaux talents : une étude publiée fin 2016 conclut qu'une entreprise qui a des pratiques de RSE convaincantes est plus attractive pour les employés et postulants.
- Se démarquer de la concurrence : élément différenciant
- Gagner des points sur la grille de notation environnementale dans un marché

Standards et méthodologie

Avant toute contractualisation, il est recommandé de questionner le bureau d'études identifié sur la méthodologie qu'il utilise afin de valider sa conformité aux standards définis, ainsi que ses **références** en la matière, dans votre champs d'activité.

Exemple : le bilan GES d'une usine de production pharmaceutique nécessitera des expertises et données différentes de celui d'une activité tertiaire de conseil

¹ <https://transition-energetique.gouv.mc/Pacte-National-pour-la-Transition-Energétique/Les-outils-du-Pacte>

Un bilan GES comprend ainsi 3 niveaux, aussi appelés « scopes », définis par l'ADEME et les normes internationales GHG Protocol et ISO 14069 :

Scope 1 : émissions directes de l'activité ou de l'entité, ou d'un territoire

Ce sont les émissions directement liées à la fabrication d'un produit ou aux ressources de l'entité.

Exemple : émissions des véhicules de l'entreprise, combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels de l'entreprise hors combustion, fuites de fluides frigorigènes...

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques

Il s'agit des émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie de l'entité et/ou nécessaires à la fabrication du produit : électricité, froid, chaleur.

Exemple : émissions liées à l'électricité alimentant les usines

Scope 3 : autres émissions indirectes

Ce scope regroupe les émissions qui ne sont pas liées directement à l'activité de l'entité ou à ses ressources propres, mais qui sont liées aux autres étapes du cycle de vie amont (approvisionnement, transport) et aval (utilisation, fin de vie).

Exemple : extraction, raffinage et transport des matières premières achetées, émissions générées par le processus de recyclage, déplacements domicile-travail ou de clients, émissions des fournisseurs, émissions liées aux investissements d'une banque, etc.

Pourquoi aller jusqu'au scope 3 ?

Analyser les émissions directes ainsi que les émissions indirectes permet de connaître l'impact climatique **global** des activités de son entreprise, et d'orienter les choix relatifs à **l'écosystème** de l'entreprise, notamment sur la **chaîne amont**.

Il est possible de disposer d'un pouvoir de décision sur le scope 3 et d'exercer son influence en tant que client. Ainsi, vous pouvez agir sur :

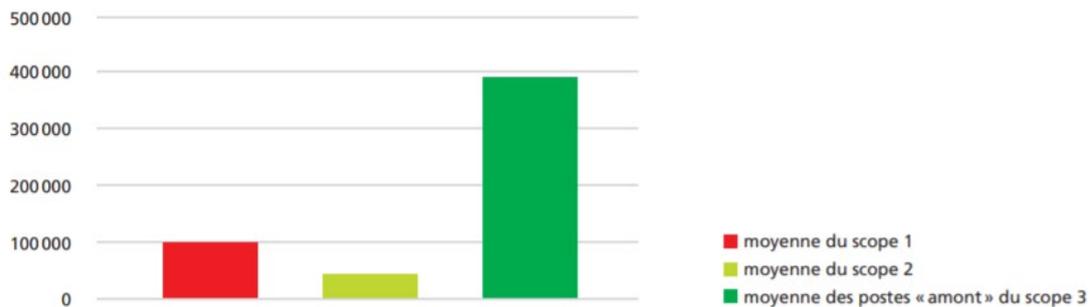
- Le nombre de marchandises achetées et le diminuer en allongeant la durée de vie de vos équipements ou en les mutualisant. Le renouvellement de vos équipements est le moment idéal pour revoir votre stratégie d'achats.
- Le mode de livraison de vos marchandises et la réduction du nombre d'emballages
- La qualité environnementale des marchandises achetées, en intégrant des clauses dédiées à vos expressions de besoins et vos marchés. Des exemples sont disponibles sur le site <https://transition-energetique.gouv.mc/>

En tant qu'employeur, vous pouvez également agir en mettant en place des politiques incitatives en faveur du train ou du covoiturage : co-financement d'un abonnement TER et/ou Monabike (vélos électriques), sensibilisation sur la solution de covoiturage Klaxit, etc. Ces actions permettent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du transport domicile – travail des employé.e.s.

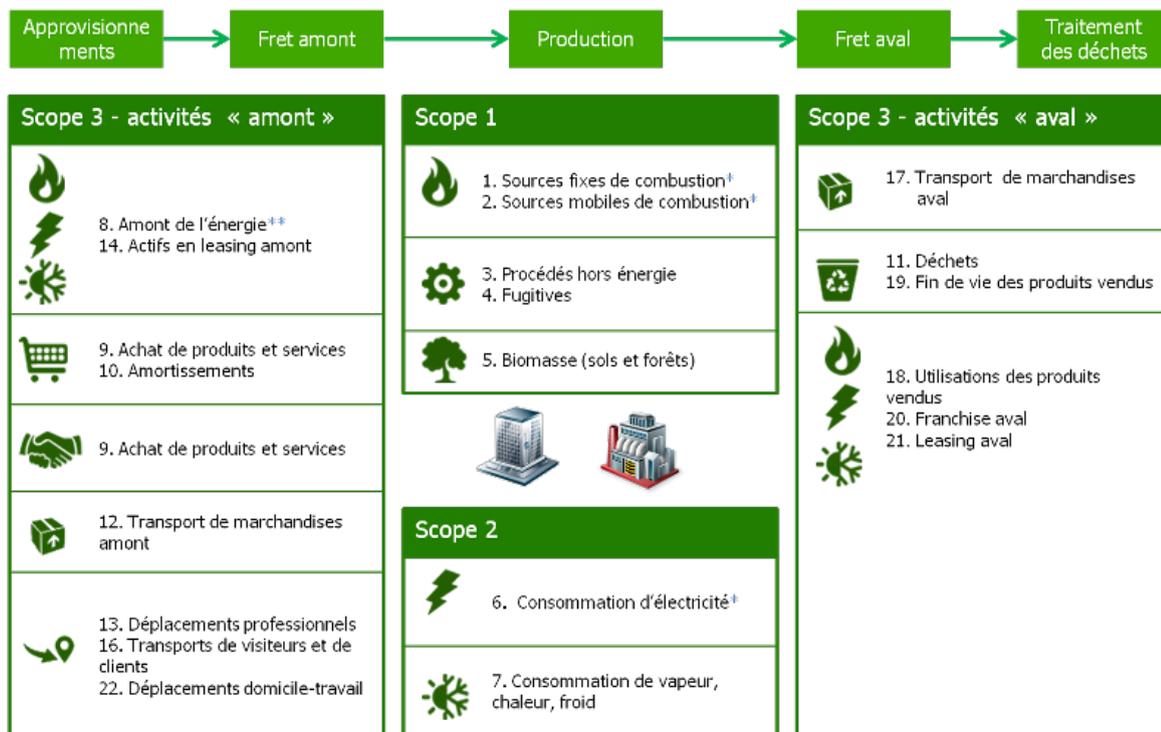
L'analyse des rapports envoyés au Carbon Disclosure Project de 4 000 bilans d'émissions GES (pour son rapport «*CDP Rapport sur le changement climatique 2015 – France et Benelux*») montre que les émissions en amont de la chaîne de valeur représentent en moyenne le double des émissions des scopes 1 et 2 d'une entreprise.

Moyenne des émissions du scope 1, scope 2 et des postes en amont du scope 3 en 2015

Source : CDP (2015) «*Committing to climate action in the supply chain*» (4000 entreprises analysées)



Il est tout à fait possible d'avancer par étape, en commençant par les scopes 1 et/ou 2, avant d'élargir au scope 3 dans un second temps.



[†] Utiliser uniquement la part combustion des facteurs d'émissions

^{**} Utiliser uniquement la part amont des facteurs d'émissions

Source : ADEME, Bilans GES organisation²

² <https://bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/categorie/siGras/0>

Conseils et bonnes pratiques

Ci-dessous quelques préconisations.

1 – Avant l'étude

▪ Déterminez vos objectifs

De vos objectifs découlent le périmètre : scope 1, 2 ou 3 et la méthodologie à adopter. Fixer clairement vos objectifs et attentes permettra de faciliter la communication à destination de vos équipes et leur adhésion et aidera le bureau d'études à adapter la méthodologie à vos besoins.

Exemple : bilan GES scopes 1 et 2 de mon entreprise pour mettre en place des actions correctives, objectif de réduction de 10% des émissions de gaz à effet de serre par collaborateur, bilan GES scope 3 afin d'ajuster les relations avec les fournisseurs, objectif de diminution des émissions liées aux investissements d'une banque à hauteur de 15%, diagnostic préalable à la mise en place d'un plan de mobilité, processus de labellisation, diagnostic en vue d'une déclaration environnementale...

▪ Gérez le temps

La **durée** de l'étude dépendra du **périmètre** de l'analyse (scope 1, 2 et/ou 3), de la **taille** de votre entité, de la **diversité** de vos activités et processus, ainsi que de votre temps disponible : votre étude s'étendra plus dans le temps si vous avez besoin d'une semaine au lieu de 3 jours pour effectuer un retour à votre bureau d'études lorsqu'il a une question.

Anticipez le calendrier, et notamment le temps requis pour la collecte des données, les échanges avec le bureau d'études pendant l'analyse et lors de la restitution des résultats, l'éventuelle liste d'attente de votre prestataire... Il faut en moyenne 2 à 4 mois pour réaliser un bilan GES, en fonction de votre périmètre et disponibilité.

Réservez du temps pour vos collaborateurs concernés et vous, ou faites-vous accompagner. Les principales actions qui requerront du temps de votre part sont la collecte de données et la revue des résultats avec le bureau d'études. Dans un second temps, la mise en place des actions correctives nécessitera également de la disponibilité de la part de vos équipes.

▪ Communiquez

N'hésitez-pas à communiquer en interne auprès des collaborateurs concernés par l'étude, afin de favoriser l'adhésion, et faciliter leur organisation. Ils pourront ainsi plus facilement libérer du temps pour les actions précédemment citées.

▪ Comparez les offres

Réalisez une **expression de besoins** auprès de plusieurs bureaux d'études puis comparez leurs réponses en matière de :

- Prix
- Méthodologie
- Références
- Calendrier prévisionnel

Dans votre expression de besoin, partagez :

– **Votre contexte et vos objectifs**

Dans quel cadre réalisez-vous cette étude (réponse à un marché, démarche de labellisation, déclaration environnementale, etc.) ? Quels sont vos objectifs finaux (diagnostic, optimisation, communication) ? Décrivez les objectifs que vous avez préalablement fixé.

– **Le périmètre souhaité**

C'est-à-dire le ou les scopes retenus mais également la typologie de périmètre (produit, service, processus, entité) afin d'aider le bureau d'études à chiffrer.

Exemple : à scope égal, le bilan GES d'une activité de conseil sera différent de celui d'une usine de production.

Précisez également si vous souhaitez une analyse simple, ou une analyse comparative entre deux processus.

Exemple : bilan GES d'un processus de numérisation ou analyse comparative d'un processus papier et d'un processus numérisé en vue d'un arbitrage

Si vous avez également un objectif d'optimisation et que vous souhaitez vous faire accompagner sur l'identification et la mise en place des pistes d'amélioration, précisez-le afin de vous assurer de choisir le bon partenaire, les compétences requises étant différentes.

Exemple : lot 1 de réalisation de diagnostic, lot 2 d'identification des leviers d'amélioration, lot 3 d'accompagnement à la mise en place.

– **Les livrables attendus**

Notre conseil est de préciser le plus possible les livrables souhaités, en fonction de vos objectifs cibles : rapport de restitution, fichiers sources de calculs avec ou sans possibilité de modifier les scénarios. Vous pouvez aussi partager la granularité souhaitée (activité, sous-activité, équipements et site global...).

Exemple : évaluation des émissions de gaz à effet de serre avec 30% des collaborateurs en télétravail une fois par semaine, avec possibilité de modifier le fichier pour 60% de télétravail afin de mesurer l'évolution des impacts vertueux ou négatifs.

Notre conseil ? Demandez au bureau d'études une transcription des résultats des calculs en équivalent de la vie quotidienne dans les livrables, afin de favoriser la compréhension, la prise de conscience et la communication.

Exemple : équivalent en nombre d'aller-retours Pairs-New York en avion, nombre de tours du monde ou tours d'Europe en voiture, émissions équivalentes à la construction de la Tour de Londres (avec possibilité d'associer une photo lors de vos communications).

– **La méthodologie et la gouvernance souhaitée**

Si vous vous inscrivez dans une démarche de labellisation type ISO ou autre, n'hésitez pas à le préciser dans vos objectifs afin d'orienter la méthodologie en conséquence.

Concernant la gouvernance, il s'agit de partager avec les bureaux d'études identifiés vos préférences en matière de fonctionnement : partage des responsabilités, récurrence des points d'étapes, etc.

Exemple : collecte des données coordonnée par un de vos collaborateurs ou mise en relation d'un interlocuteur du bureau d'étude avec vos équipes, points d'étape hebdomadaires ou deux fois par mois...

– **Le calendrier**

Il s'agit de partager vos contraintes calendaires, tant en termes de date cible, que de disponibilités au sein de votre entreprise.

Exemple : date d'effectivité d'une réglementation, appel d'offre nécessitant un bilan GES

– **Les modalités de facturation**

Vous pouvez également dès à présent mentionner les jalons de facturation et de paiement de votre entreprise, afin de gagner du temps sur la phase de contractualisation.

Exemple : 20% à la commande, 40% à la présentation des résultats intermédiaires, 40% à la réception des livrables, validés par PV.

▪ **Contractualisez**

Une fois votre sélection effectuée, vous pouvez lancer la contractualisation. Vous pouvez annexer votre expression de besoin au contrat comme pièce du marché, ou intégrer les éléments directement au contrat. Nous vous conseillons également de bien stipuler vos impératifs en matière de propriété intellectuelle des données collectées, livrables et modalités de réutilisation des résultats lors de communications externes.

2 – Pendant l'étude

▪ **Echangez avec votre partenaire**

Au lancement de votre étude, consacrez un temps à revoir les éléments de votre expression de besoin avec le bureau d'étude retenu. Notre préconisation ? Une réunion téléphonique **de 1 heure à 1 heure 30** permettra de sécuriser votre étude et de fluidifier les échanges.

Identifiez ensemble les données requises pour l'étude afin d'identifier les détenteurs de l'information au sein de vos équipes et d'initier la collecte. Si vous avez un planning contraint, n'hésitez pas à demander à votre partenaire de prioriser les données requises pour l'étude, afin d'optimiser leur collecte. Le bureau d'études pourra ainsi initier les calculs et fichiers de livrables à partir des données de « priorité 1 », le temps pour vous de collecter les données de « priorité 2 » qui serviront à affiner les calculs.

▪ **Gérez la collecte de données**

Centralisez et transmettez les données requises au rythme de la collecte de l'information et la fréquence de partage validée avec le bureau d'études, et au **format** convenu ensemble (fichier Excel, tableaux, etc.)

Identifiez en parallèle les éventuelles données manquantes ou à la fiabilité incertaine.

Exemple : consommation énergétique à l'échelle de votre bâtiment seulement, sans granularité disponible par service ou pour votre salle de serveurs informatiques.

- **Évaluez le degré de certitude, identifiez les limites et posez des hypothèses**

Plusieurs éléments peuvent réduire le degré de certitude de votre étude :

- L'absence de données
Exemple : inexistence de bases de données d'impact sur un produit particulier
- Le niveau de fiabilité des données
Exemple : comptage électrique défaillant
- Les comportements humains
Exemple : taux de réimpression, taux d'ouverture des fenêtres dans un bâtiment

Pour pallier aux problématiques de fiabilité ou disponibilité des données, n'hésitez-pas à poser des hypothèses à partir de la connaissance de vos processus et de vos équipes, ou de données issues de la littérature, en lien avec votre bureau d'études. Vous pouvez ainsi estimer des usages et élaborer des scénarios.

Exemple : adhésion à 75% d'un processus numérisé et 40% de ré-impression, XX% de covoiturage d'après une analyse socio-économique sur la mobilité en France...

- **Analysez les résultats**

Analysez les résultats de l'étude afin d'identifier les processus à détailler le cas échéant.

Exemple : scope additionnel ou installation d'un sous-comptage électrique afin d'affiner l'analyse

N'hésitez-pas à analyser les **résultats intermédiaires** et poser toutes vos questions à votre bureau d'études pendant et à la fin de l'analyse.

A partir des résultats de votre bilan GES, vous pouvez également identifier les impacts positifs de votre produit ou nouveau processus et les pistes d'optimisation pour les impacts négatifs. C'est le moment de faire le lien entre les résultats de votre bilan GES et vos objectifs initiaux (réalisation d'un diagnostic, objectif de réduction...).

Exemple : réduction des émissions à hauteur de 30% possible en mutualisant les équipements informatiques de l'entreprise et en prolongeant leur durée de vie de 2 ans, en instaurant un jour de télétravail par semaine pour réduire les déplacements, en mettant en place une filière de recyclage spécialisée ou un système de gestion technique du bâtiment (GTB) permettant l'extinction des lumières et photocopieurs le soir.

3 – Après l'étude

- **Réalisez les actions d'optimisation**

Dans le cadre d'un bilan GES initié en vue d'une réduction de vos émissions de gaz à effet de serre, une fois le diagnostic réalisé, mettez en place les actions correctives identifiées. Elles peuvent être déployées avec votre équipe ou avec le partenaire vous accompagnant si cela est inclus au périmètre du contrat (ou d'un renouvellement).

A l'instar de la collecte des données, n'hésitez-pas à bien communiquer avec vos équipes les objectifs de ces actions, afin de favoriser leur adhésion. Vous pouvez également réaliser des

ateliers environnementaux avec vos collaborateurs afin qu'ils soient partie prenante des actions de votre entité. Vous pourrez ainsi capitaliser sur leurs idées et propositions, et vous appuyer sur les volontaires pour la mise en place des actions.

Une fois les actions d'optimisation mises en place, instaurez un dispositif de suivi des actions afin de les mesurer dans le temps, et faciliter leur valorisation.

Exemple : mesures de consommation, volumétrie d'impression...

▪ **Valorisez**

Cette étape est primordiale et permet de couronner le fruit de vos efforts. Valorisez votre produit éco-conçu ou les réductions atteintes en conjuguant les calculs objectifs de votre bilan GES et vos arguments marketing auprès des équipes de votre entité, vos clients, vos adhérents dans le cas d'une association ou vos administrés dans le cas d'une entité publique.

Assurez-vous de communiquer clairement afin d'avoir plus d'impact, par exemple en utilisant les équivalents fournis par votre bureau d'études.

Exemple : les réductions de 15% des émissions de gaz à effet de serre obtenues équivalent à 150 allers-retours Paris-New York en avion ou XX tours de monde en voiture, les économies d'eau équivalent à 230 packs de 9 litres d'eau...

Votre communication doit être adaptée à votre public-cible et votre objectif : éléments de langage (verbatim), contexte de communication (communiqué de presse, webinaire de présentation...), canaux (réseaux sociaux, presse), fréquence de communication (ponctuelle ou récurrente).

Faites-vous accompagner pour l'élaboration et l'exécution de votre plan de communication si nécessaire.

Si vous souhaitez réaliser un bilan GES mais avez-besoin d'un co-financement, vous pouvez déposer une demande auprès du Fonds Vert National. Les conditions et modalités de demande se trouvent ici : <https://transition-energetique.gouv.mc/Moyens-d-action/Subventions/Aide-aux-Entreprises-dans-leur-transition-energetique>. Vous trouverez aussi dans cette page web, à toutes fins utiles, une liste de prestataires monégasques à approcher pour demander des devis. Toutefois, cette liste est non exhaustive et vous n'êtes pas tenus de travailler avec un prestataire listé pour pouvoir bénéficier d'une subvention.